

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI
PREFECTURE DE MARRAKECH
COMMUNE DE MARRAKECH
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIVISION DES MARCHES

AVIS

Conformément à l'article 14 du décret n°2.12.349 du 20/03/2013 (08
Jumada I 1434) relatif aux marchés publics, le Président de la Commune de
Marrakech porte à la connaissance du public que le programme prévisionnel de
l'exercice 2020 sera comme suit aux tableaux ci-joint :

- Travaux
- Fournitures
- Services

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE
DE MARRAKECH**


Pour le Président
Signé **Amal ELGHATA**
éme V. Co-Président